

Commune de SAINT-MAUR

Avis d'enquête publique

Monsieur le président directeur général SAS ADAREM (E.LECLERC)

création d'un Centre LECLERC , avec station-service, installations de réfrigération , compression , préparation alimentaire)

La demande d'autorisation, déposée en Préfecture au regard du Code de l'Environnement, par Monsieur le président directeur général SAS ADAREM (E.LECLERC), en vue de créer un Centre commercial LECLERC , avec station-service, installations de réfrigération , de compression et de préparation alimentaire, sur la commune de SAINT-MAUR, sera soumise à enquête publique, à la mairie de SAINT-MAUR du 7 octobre 2010 au 10 novembre 2010 inclus.

Le dossier déposé par le demandeur pourra être consulté à la mairie de SAINT-MAUR, siège de l'enquête, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h15 et le samedi de 9h00 à 12h00, où un registre d'enquête sera tenu à la disposition du public.

Le dossier pourra également être consulté à la mairie de Châteauroux, concernée par le rayon d'affichage, aux heures d'ouverture de celle-ci.

Monsieur Dominique LAMOTTE, commissaire-enquêteur désigné par M. le président du tribunal administratif de Limoges, siègera à la mairie de SAINT-MAUR, les jours suivants :

- le jeudi 7 octobre 2010 de 8h30 à 11h30,
- le vendredi 15 octobre 2010, de 13h30 à 16h15,
- le samedi 23 octobre de 9h00 à 12h00,
- le mardi 2 novembre, de 8h30 à 11h45,
- le mercredi 10 novembre, de 13h30 à 16h30.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de SAINT-MAUR et à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des installations classées, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et éventuellement du mémoire en réponse de l'exploitant, un mois après la fin de l'enquête.

Cette enquête publique fait partie de la procédure d'instruction d'un dossier « installation classée pour la protection de l'environnement » ICPE qui fera l'objet d'une décision préfectorale ;